



Les webinaires Vie asso

à destination des collectivités territoriales
Co-organisés État / Région / Mouvement Associatif Centre-Val de Loire



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conformément aux engagements pris dans la charte régionale d'engagements réciproques qu'ils ont signée en février 2022, l'Etat, le Conseil régional et le Mouvement associatif Centre-Val de Loire proposent des cycles de webinaires sur la vie associative à destination des collectivités territoriales.

L'objectif est de permettre aux collectivités de mieux connaître les spécificités des associations pour mieux coopérer avec elles et mieux les accompagner. Ces temps permettront de valoriser les bonnes pratiques et de faciliter les échanges d'expériences entre collectivités.

**Les webinaires
Vie asso**



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cycle 4 · L'engagement associatif 13h > 14h30

9 - État des lieux de l'engagement bénévole

Mardi 6 janvier 2026

- État des lieux de l'engagement bénévole : chiffres clés, défis et enjeux
- Les dispositifs qui existent pour soutenir l'engagement et la participation

10 - Quels leviers ont les collectivités pour favoriser l'engagement bénévole

Mardi 3 février 2026

- Échanges de bonnes pratiques
- Rappel sur les dispositifs structurants : labellisation Guid'Asso, déclinaison territoriale de la charte d'engagements réciproques, organisation d'assises locales de la vie associative, accueil de formations de bénévoles.

Cycle 4 / Webinaire n°9

État des lieux et soutiens de l'engagement bénévole

REC ●

Ce webinaire est enregistré



Merci de garder vos micros fermés



N'hésitez pas à poser vos questions dans le chat

Au menu de ce webinaire

1. État des lieux :

- Chiffres clés
- Défis & enjeux

2. Présentation de dispositifs/outils pour favoriser :

- Le soutien à la participation et à l'engagement
 - ⇒ des jeunes
 - ⇒ de tout public
- La reconnaissance du bénévolat

État des lieux : chiffres clés

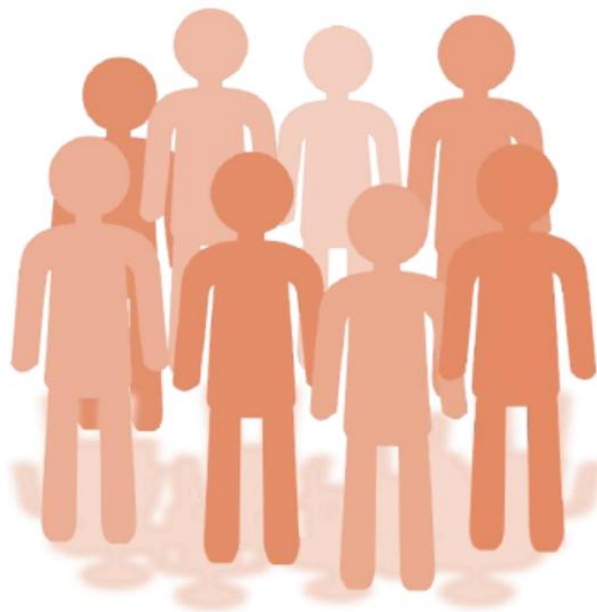
Mathilde GEORGET, Chargée de développement territorial au Mouvement Associatif CVL

Qui sont les bénévoles ?

En moyenne
24% des Français

Hommes	25%
Femmes	23%

15 – 34 ans	26%
35 – 49 ans	24%
50 – 64 ans	21%
65 ans et plus	23%



Au-delà de BAC + 2	33%
BAC + 2	28%
Niveau BAC	22%
CAP, BEP	15%
Pas de diplôme, CEP, BEPC	14%

*Toujours la même « fracture associative »
entre les plus diplômés et les moins diplômés*

Lecture : En moyenne, 24% des Français sont bénévoles dans une association en 2024 ; 25% parmi les hommes et 23% parmi les femmes

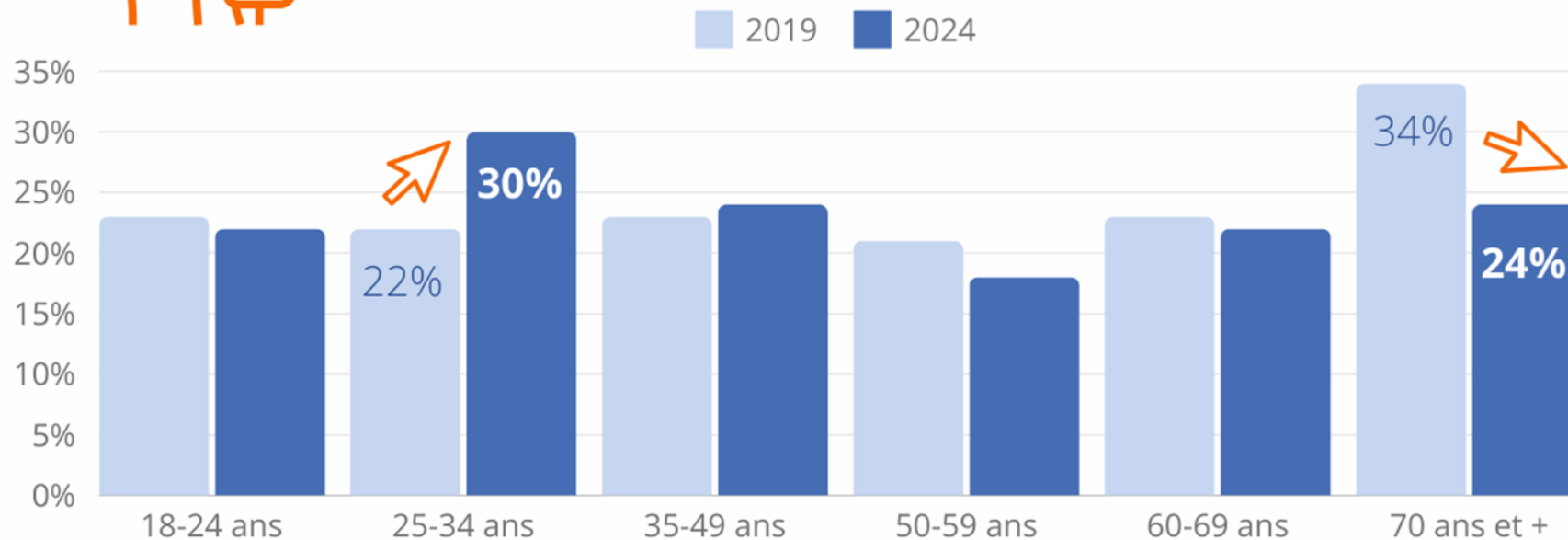
État des lieux : chiffres clés

Mathilde GEORGET, Chargée de développement territorial au Mouvement Associatif CVL

Un taux d'engagement plus fort de la part des jeunes



Les jeunes de plus en plus engagés

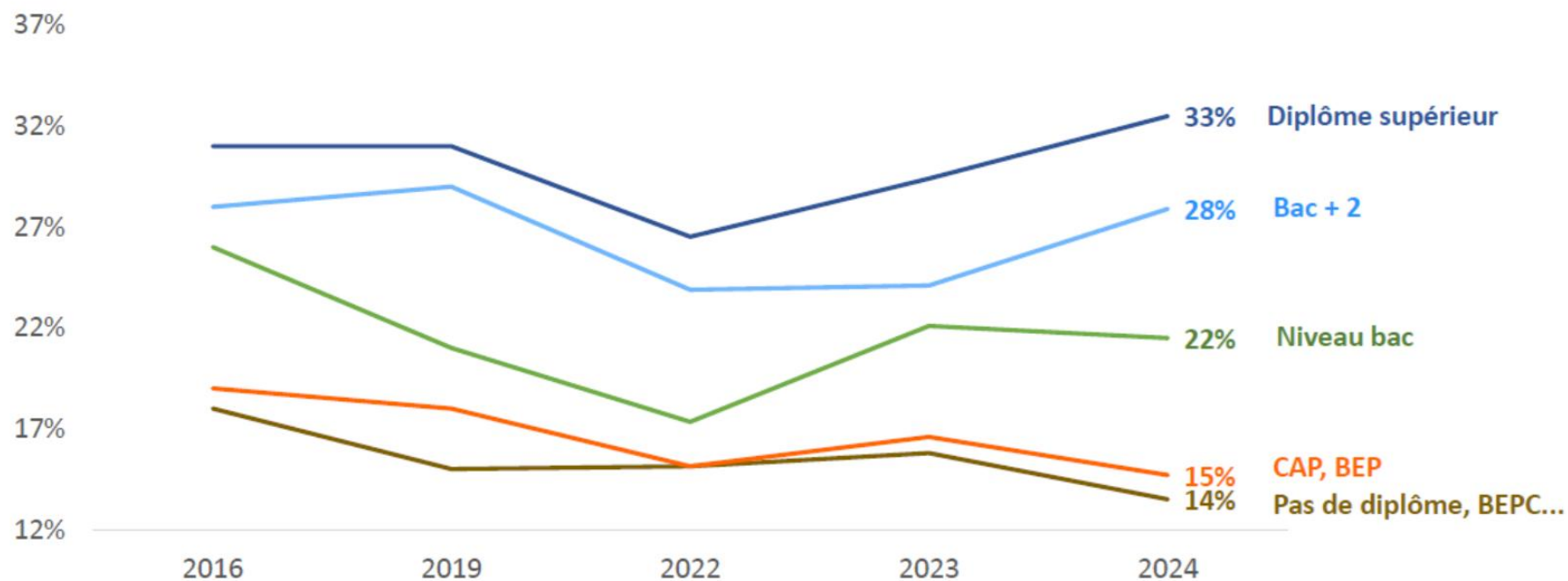


Lecture : parmi les 25-34 ans, 22% étaient bénévoles dans une association en 2019, 30% en 2024.

État des lieux : chiffres clés

Mathilde GEORGET, Chargée de développement territorial au Mouvement Associatif CVL

Un taux d'engagement plus fort de la part des plus diplômés



En 2022 et 2023, à la sortie de la crise sanitaire, les repères ont été bousculés. En 2024, les diplômés de niveau bac et + retrouvent leur niveau de 2019 quand les moins diplômés s'éloignent du bénévolat dans les associations.

État des lieux : chiffres clés

Mathilde GEORGET, Chargée de développement territorial au Mouvement Associatif CVL

Les sources des données présentées :



- Le moral des responsables associatifs

Situation au printemps 2024 et pronostics pour la rentrée d'automne

<https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2024/07/Barometre-ORA-12-07-2024.pdf>

- La France bénévole en 2024

<https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2024/11/La-France-benevole-2024-27-mai.pdf>

État des lieux : Défis et enjeux autour du bénévolat

Un modèle associatif fragilisé: les évolutions auxquelles doivent faire face les associations

- **Problématique de renouvellement des gouvernances**
- Multiplication des contrôles, suivis et évaluations, qui nécessitent une forme de professionnalisation accrue du secteur
- Des formes de marchandisation de l'activité associative : recours aux appels à projets voire aux appels d'offre et une concurrence entre le modèle associatif et le modèle marchand
- Une transformation de l'action publique marquée par des réformes ayant incidences sur les relations des associations avec les décideurs publics
- Transitions : numérique et environnementale

État des lieux : Défis et enjeux autour du bénévolat

L'engagement bénévole et la consolidation des gouvernances :

- **Difficulté à renouveler les équipes dirigeantes bénévoles**

Complexification de l'environnement réglementaire et administratif des associations

Besoins en formations et développement de compétences nécessaires à la gestion associative pour assurer les fonctions dirigeantes.

- **Évolution des modalités d'implication des bénévoles**

Maintien de la dynamique du bénévolat, notamment chez les jeunes, mais un engagement plus ponctuel ou irrégulier

- **Attente forte de sens, de reconnaissance et d'implication dans la prise de décision**

État des lieux : Défis et enjeux autour du bénévolat

Préconisations :

- **Soutenir la formation des bénévoles**, en appui aux dirigeants en place et aux candidats à la gouvernance, pour développer les compétences nécessaires à la gestion associative
- **Organiser des temps de visibilité et de valorisation de l'action associative/bénévole** pour reconnaître et encourager l'engagement citoyen à tous les âges, tout au long de la vie.
- **Simplifier les démarches administratives** pour permettre aux bénévoles de passer plus de temps sur le projet
- **Faire évoluer les gouvernances vers plus d'horizontalité et de participation des adhérents, salariés et bénéficiaires.**

Des questions ?

Questions

Réponses

Encourager l'engagement des jeunes : Des dispositifs qui sèment les graines de l'engagement

Dans l'enseignement primaire et secondaire



Eco-délégués

Élèves des écoles, collèges et lycées

Les élèves élus proposent et mènent des projets concrets en faveur de la transition écologique et du développement durable, dans leur classe et dans l'établissement, en mobilisant les autres élèves.



Ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement

Élèves de collèges et de lycées

Les élèves volontaires participent à des actions de prévention du harcèlement dans leur établissement. Ils sont formés pour repérer ces situations, soutenir les élèves victimes et alerter les adultes.



Elus au conseil académique (CAVL) ou national (CNVL) de la vie lycéenne

Élèves de lycées élus parmi les CVL /CAVL

Les élèves au CAVL ou au CNVL sont élus pour 2 ans, et respectivement consultés sur les questions de travail, vie scolaire et répartition des fonds de vie lycéenne ou informés des orientations de la politique éducative et consultés sur les questions de vie scolaire, matérielle, sociale, sportive et culturelle.



Délégués de classe

Élèves de collèges et de lycées

Les élèves élus pour 1 an (2 par classe) représentent leurs camarades aux conseils de classe et endossent un rôle de médiateurs avec la communauté éducative.



Elus au conseil de la vie collégienne (CVC) ou au conseil de la vie lycéenne (CVL)

Élèves de collèges et de lycées

Les élèves élus pour 1 an expriment les idées, attentes et préoccupations de tous les élèves de l'établissement au sein des conseils où sont représentés les personnels et les parents.



Classes de défense

Élèves de collèges et de lycées

Le dispositif des "classes de défense" est un projet pédagogique, interdisciplinaire et pluriannuel, qui permet à des classes de collèges et de lycées d'être parrainées par une unité militaire, dans le cadre de l'enseignement de défense, contribuant ainsi au lien armées-jeunesse.

En dehors du temps scolaire



Cadets de la sécurité civile

Jeunes au collège ou au lycée

Les élèves des classes de cadets acquièrent durant 1 an des connaissances relatives à la sécurité civile et sont formés au secourisme, dans le cadre de l'école mais hors temps scolaire (mercredi, week-end et vacances).



Jeunes sapeurs-pompiers

11 à 14 ans

Les jeunes sapeurs-pompiers acquièrent les compétences nécessaires à l'activité de sapeur-pompier. A travers une formation dispensée hors temps scolaire, ils deviennent ambassadeurs des gestes qui sauvent.



Cadets de la gendarmerie

15 à 17 ans

Les jeunes s'engagent sur une mission d'intérêt général (pour 12 jours minimum), encadrés par les associations des cadets de la gendarmerie nationale pour découvrir l'engagement citoyen et les valeurs militaires à travers des actions mémorielles et de prévention.



Cadets de la défense

Jeunes au collège ou au lycée

Les élèves des classes de cadets sont accueillis hors temps scolaire, dans un cadre militaire afin de participer à des activités éducatives, culturelles et sportives.



Escadrilles Air Jeunesse (EAJ)

12 à 25 ans

Les jeunes suivent un parcours aéronautique et découvrent la culture, l'histoire et la tradition du secteur tout en pratiquant des activités sportives et en s'exerçant à la prise de responsabilités.



Mission d'intérêt général (MIG)

A partir de 15 ans

Suite au séjour de cohésion effectué dans le cadre du service national universel (SNU), les jeunes s'engagent pour une mission de courte durée au sein d'une structure (associations, services publics, corps en uniformes, etc.).

Encourager l'engagement des jeunes : Des dispositifs qui sèment les graines de l'engagement



Conseils de jeunes



L'ANACEJ est une association visant à
**promouvoir la participation des jeunes
à la décision publique**

et à accompagner les collectivités
locales dans la **mise en place de
démarches de participation des jeunes.**



Voir aussi l'étude
de l'INJEP (2021)

Maison des lycéens

La Maison des lycéens est une association qui
rassemble les élèves souhaitant s'engager
dans des actions citoyennes et prendre des
responsabilités au sein de l'établissement
dans les domaines culturel, artistique, sportif
et humanitaire.



BAFA



jeunes.gouv.fr

BAFA

BAFD

**Les webinaires
Vie asso**

Encourager l'engagement des jeunes : **Des dispositifs qui permettent des engagements longs**



- La structure associative ou publique, doit être **agréé** par les services de l'Etat
- **Un tuteur, formé**, accompagne les jeunes dans leur mission et leur projet d'avenir (Soutien de l'État de 100 €/mois pour ce tutorat (associations))
- Le volontaire participe à une formation civique et citoyenne, payée par l'Etat
 - Formation aux premiers secours
 - Formation « théorique » de 2 jours

Pour en savoir plus : [Les contacts en région CVL](#)

Les webinaires
Vie asso

Encourager l'engagement des jeunes : **Des dispositifs qui permettent des engagements longs**

Elsa SANON, DRAJES Centre-Val de Loire

Corps Européen de Solidarité

18 à 30 ans, résidant dans l'Union Européenne

2 semaines à 12 mois

Projet de volontariat et de solidarité dans une structure à but non lucratif/coût pris en charge par l'UE + cours de langue

Jeunesse Solidarité Internationale/Ville Vie Vacances Solidarité Internationale

Groupe de 4 à 16 jeunes de 15 à 25 ans

2 à 3 semaines

Projets collectifs d'échange et de solidarité menés par des jeunes (français et d'un autre pays), ou portés par une association française en partenariat avec une association étrangère/projets à caractère social, environnemental, culturel, d'éducation, sportifs, chantiers de construction, etc.

Volontariat de solidarité internationale

A partir de 18 ans

Compétences en lien avec le projet nécessaires

Mission d'intérêt général dans les domaines de la coopération au développement et action humanitaire

Mobilité internationale

Service civique international

Chantiers internationaux

A partir de 15 ans

2 à 4 semaines

Travail en groupe sur un chantier de construction, rénovation ou sur un projet culturel, artistique, etc.

Dispositifs départementaux de financement de projets de jeunes en France

à l'étranger (Envie d'agir 37, ECSI et Projets Jeunes 45, Propulsez vos projets 36,...)

dès 10 ans

[Pour en savoir plus](#)



Encourager l'engagement des jeunes

**Les Juniors Associations :
Accompagner les expériences de vie associative
des mineurs**

JUNIOR ASSOCIATION, POUR QUOI FAIRE ?

La **Junior Association** vous permet, de vos 11 à 18 ans, de vous regrouper autour **d'une envie, d'une idée, d'un projet** et de vous approprier un mode d'organisation démocratique et citoyen : **l'association**.

Une Junior Association c'est :

- ◇ Un **cadre** qui vous permet d'être maître·sses de vos projets et favorise votre engagement.
- ◇ Un **espace** où vous pouvez imaginer, tester des idées et créer des projets, librement, avec les autres membres.
- ◇ Une **projet collectif** qui vous permet de rencontrer d'autres jeunes engagé·es, d'apprendre à travailler en groupe et de prendre des responsabilités.



JUNIOR ASSOCIATION, POUR QUI ?

La démarche est ouverte à tous·tes les jeunes de **11 à 18 ans**, avec la possibilité pour les majeur·es âgé·es de **18 à 20 ans de s'impliquer**, s'ils constituent moins de la moitié des membres et ne sont pas ses représentant·es.

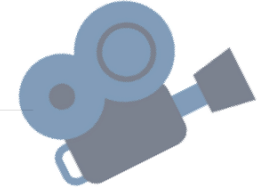
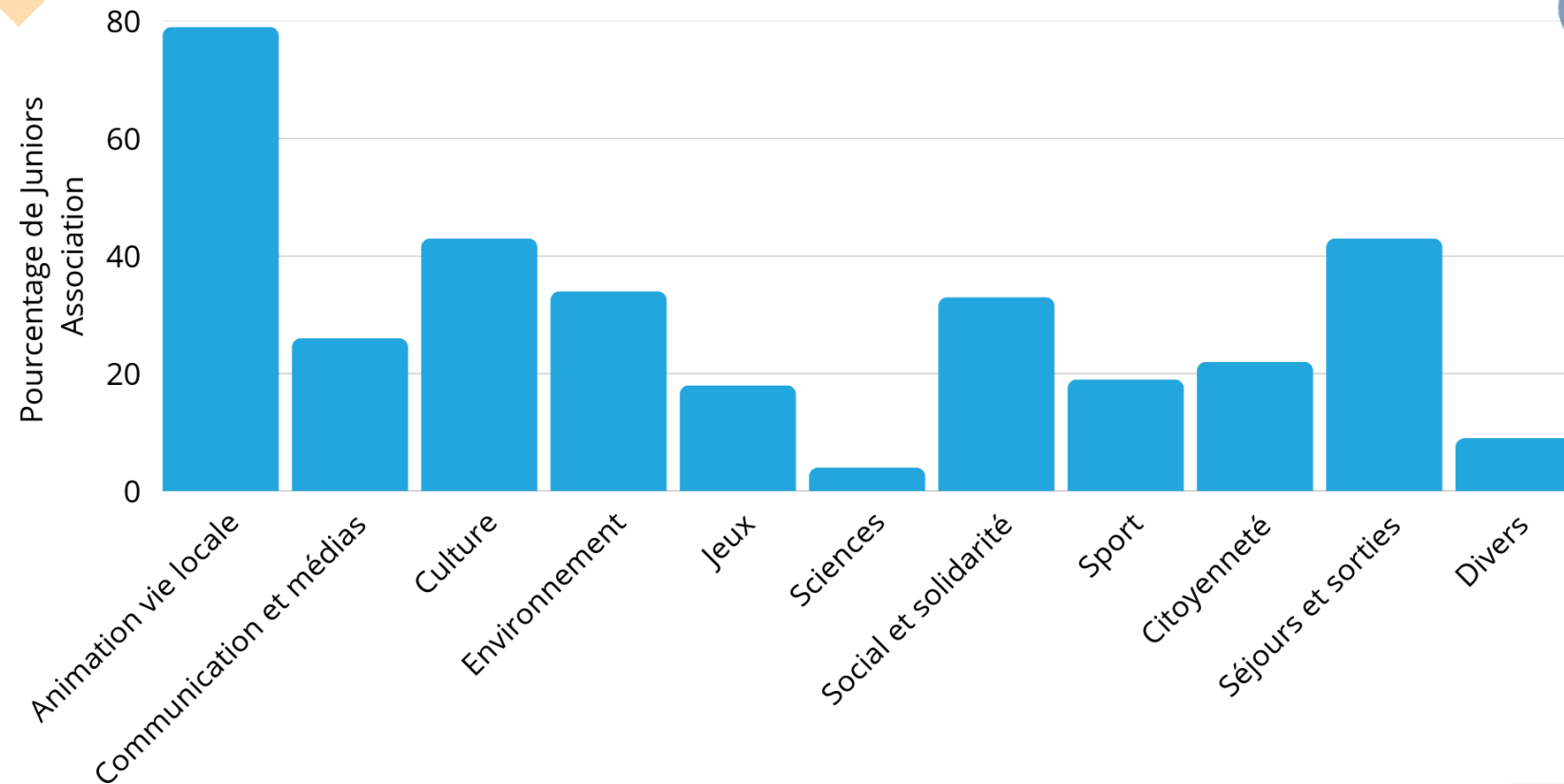
Aucun·e adulte ne peut être représentant·e ou membre d'une Junior Association.



Pour créer une Junior Association, il faut...

- ◇ Au moins deux mineur·es, sans aucune autre limite de nombre ;
- ◇ Remplir un dossier d'habilitation auprès du RNJA ;
- ◇ Désigner au minimum **deux représentant·es**, obligatoirement mineur·es ;
- ◇ S'acquitter d'une **cotisation de 15€ par an au RNJA**.

QUE FONT LES JUNIORS ASSOCIATIONS ?



Les projets des Juniors Associations sont multiples et touchent plusieurs domaines d'actions

Ces données datent de 2024.

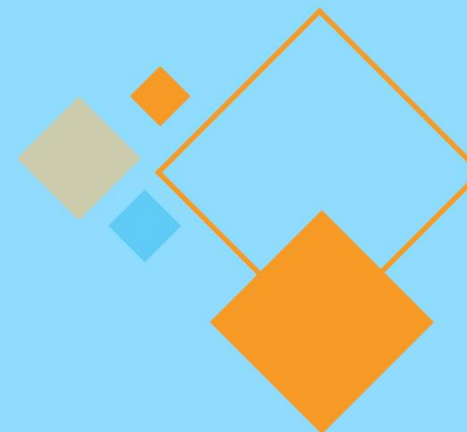
La Maison du Jardinier (11)

- Junior Association créée en 2019 à la Redorte (Aude)
- Création et gestion d'un potager bio associatif par des enfants et des jeunes
- La collectivité leur met un terrain à disposition et les jeunes ont pris contact avec la maison de retraite du village et l'école pour des ateliers de sensibilisation intergénérationnels



Le RNJA permet :

- ◇ **l'accès à de nombreux outils utiles** aux besoins des Juniors Associations (guides, fiches pratiques...);
- de faire partie d'un grand réseau de jeunes** partout en France, pour ne pas te sentir
- ◇ seul·e dans ton engagement ;
- ◇ **d'être accompagné·e** par des professionnel·les qui transmettent leur expérience et leur savoir-faire ;
- ◇ **d'accéder plus facilement aux outils de la vie associative** (assurance, compte bancaire, etc.)



L'ACCOMPAGNEMENT EN JUNIORS ASSOS, CA FONCTIONNE COMMENT ?

Que ce soit au **niveau local, départemental ou national**, des personnes sont là pour vous aider à chaque étape. Mais la junior Asso reste votre projet ! C'est vous qui décidez, qui lancez les idées et qui menez les actions.



QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

- ◆ **Au national**, c'est le RNJA ! Composé du Conseil d'Administration et d'une équipe salariée disponible pour vous aider.
- ◆ **Au niveau départemental**, ce sont les relais départementaux·ales qui vous accompagnent. Ils sont des professionnel·les des jeunes qui maîtrisent la démarche juniors Assos !
- ◆ **Au niveau local**, ce sont les accompagnateur·ices qui peuvent être à vos côtés. Ils peuvent être un·e adulte de confiance (membre de la famille par exemple) ou des animateur·ices jeunes !



JUNIOR ASSOCIATION, COMMENT FAIRE ?

**La Junior Association est créée au terme d'une
procédure d'habilitation :**



Dépôt d'une demande d'habilitation (en ligne)

Vous présentez votre projet, expliquez votre organisation collective et choisissez un·e Accompagnateur·ice Local·e si vous le souhaitez. Vous remplirez un dossier, qui comporte la fiche assurance, l'acte des engagements respectifs et la cotisation. **La demande doit être libre et volontaire.**



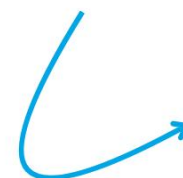
Rencontre avec un·e Relais Départemental·e du RNJA

Une rencontre est obligatoire avec le ou la Relais de votre territoire. En tant que professionnel·le de l'éducation populaire, cette rencontre lui permettra de mieux comprendre la démarche de votre groupe et vérifiera la compatibilité du projet avec les critères d'habilitation et les valeurs du RNJA.



Commission d'habilitation nationale du RNJA

La Commission, à partir du dossier et de l'avis du ou de la Relais, étudie chaque demande. Si elle donne son accord, votre groupe est habilité en Junior Association et peut prétendre aux différents outils d'accompagnement proposés par le Réseau.



La Junior Association est créée !



JUNIOR ASSOCIATION, COMMENT FAIRE ?

Une Junior Association est **habilitée pour une période d'un an**. À la fin de cette période, chaque année le 31 octobre, les JA décident de **la suite de leur projet**.



◆ La réhabilitation (en ligne)

Vous pouvez faire le point sur votre Junior Asso, et choisir de poursuivre ou de réorienter son projet : vous rédigez un bilan d'activité et un bilan financier (pour celles qui gèrent un compte bancaire). Le dossier, une fois validé par le ou la Relais, est transmis au RNJA qui réhabilite la JA pour une année supplémentaire.

◆ L'arrêt de la Junior Association

Votre Junior Association a terminé son projet ou bien souhaite y mettre fin prématurément (plusieurs raisons : éclatement du groupe, manque de temps, de moyens, peu de soutien...). La JA doit alors remplir une fiche arrêt. Si vous ne donnez pas de nouvelles au 1er janvier de l'année suivante, votre Junior Asso sera considérée comme dissoute par le RNJA.

◆ Transformation en Junior Association Majeure ou en Association loi de 1901

Lorsqu'une majorité de jeunes de votre Junior Asso devient majeure, vous pouvez quand même continuer de fonctionner pendant deux ans maximum en Junior Association Majeure (mêmes droits, mêmes obligations) ! Cela vous laisse le temps de terminer le projet, le transmettre à des plus jeunes ou de se transformer en association loi de 1901.





Cher

1 relais pour ce département :

Ligue de l'enseignement
- Fédération du Cher

Mithra JEANNIN
5, rue Samson
18022 Bourges

Pour contacter votre relais :
0744401633
cddva@ligue18.org
www.cddva18.fr

Eure et Loir

1 relais pour ce département :

Ligue de l'Enseignement -
Fédération d'Eure-et-Loir

Aurélien STAFFORD
4 impasse du quercy
28110 Lucé

Pour contacter votre relais :
06 75 70 65 05
a.stafford@ligue28.org

Indre

1 relais pour ce département :

Ligue de l'enseignement
- Fédération de l'Indre

Hugo TOUSSAINT
23, boulevard de la Vallée
36000 Châteauroux

Pour contacter votre relais :
06 03 33 24 86 - 02 54 61 34 34
vieassociative@laligue36.org
https://www.laliguedelenseignement-36.fr/

Indre et Loire

1 relais pour ce département :

Ligue de l'Enseignement -
Fédération de l'Indre-et-Loire

Allison PAPILLON
10 avenue de la République
37300 Joué-lès-Tours

Pour contacter votre relais :
02.47.05.44.28 - 06.37.47.74.99
viefede@fol37.org
http://www.fol37.org

Loiret

1 relais pour ce département :

Ligue de l'Enseignement
- Fédération du Loiret

371 rue d'Alsace
45160 Olivet

Pour contacter votre relais :
Nadia ETIENNE
0760762099 - 0757409963
vieassociative@laligue45.fr
Maelys PLOURDEAU
http://www.laliguedelenseignement-45.fr

Loir et Cher

1 relais pour ce département :

Ligue de l'enseignement -
Fédération du Loir-et-Cher

Emilie BRUNET
10 allée Jean Amrouche - B.P. 11003
41010 Blois cedex

Pour contacter votre relais :
02 54 43 40 12 - 06 21 76 97 73
engagement@laligue41.org

RÉSEAU NATIONAL DES
JUNIORS ASSOCIATIONS

Encourager l'engagement de tous les publics : Des dispositifs pour encourager à devenir bénévoles

La Fresque du bénévolat



Sensibiliser à l'engagement bénévole

Faciliter le passage à l'action vers le bénévolat à travers **une expérience collective inspirante et transformatrice.**

Lever les freins et guider chaque individu qui le souhaite à **sauter le pas du bénévolat.**

Fresque **ludique et participative**

Adaptée à **tous les âges** (collégiens, lycéens, étudiants, actifs, seniors, sans activité)

Elle s'adresse à toute personne qui :

- cherche à s'engager mais ne sait pas par où commencer ;
- souhaite découvrir d'autres formes de bénévolat ;
- souhaite développer sa connaissance des outils participatifs ;
- **aimerait aider les habitants** à prendre de la hauteur et s'investir davantage dans les initiatives locales ;
- **voudrait valoriser la vie associative au sein de sa collectivité**, de son organisation, d'une association, d'un collectif citoyen ou même d'une fédération.



Encourager l'engagement de tous les publics : Des dispositifs pour encourager à devenir bénévoles



JeVeuxAider.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE



**Associations et
organisations publiques**

JeVeuxAider.gouv.fr est la **plateforme publique du bénévolat**, proposée par la Réserve Civique, qui met en relation les bénévoles avec des missions dans divers domaines comme la solidarité, l'éducation, la santé, l'environnement, le sport et la culture.

- ✓ Inscrivez votre organisation en quelques clics
- ✓ Publiez vos missions de bénévolat
- ✓ Trouvez facilement de nouveaux bénévoles

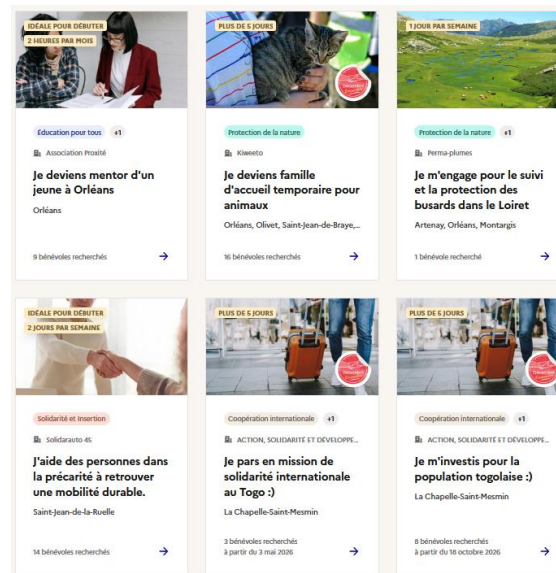
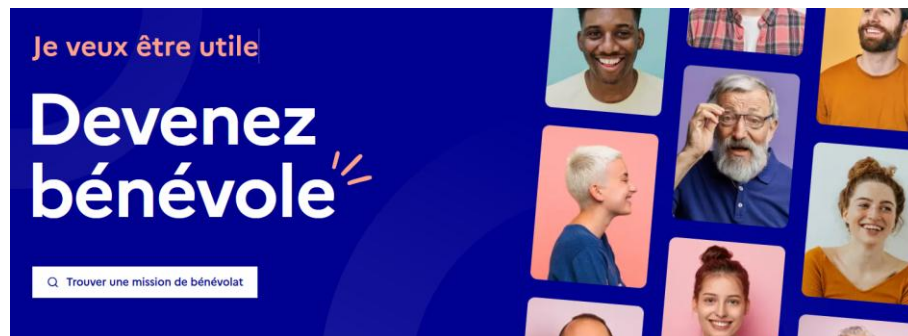
[Inscrire mon organisation](#)



**Collectivités locales et
territoires**

- ✓ Créez une page dédiée à votre collectivité
- ✓ Centralisez les missions des organisations locales
- ✓ Encouragez l'engagement de vos citoyens

[Inscrire ma collectivité](#)



Encourager l'engagement de tous les publics : Des dispositifs pour donner confiance/accompagner



Programme régional de formations des dirigeant.e.s bénévoles

Co-financé par le Conseil Régional, ce programme permet l'organisation d'environ 1500h de formations chaque année pour soutenir la prise de responsabilité et/ou la montée en compétence des bénévoles (ex de thématiques : la gestion associative, la fonction employeur, le projet associatif, les responsabilités bénévoles...). Elles sont animées par des réseaux membres du Mouvement associatif. Et c'est ce dernier qui est en charge de la coordination de ce programme.

Pour plus d'infos, se rapprocher des co-animations départementales Guid'Asso proches de chez vous.



Accompagnement des associations employeuses

Portail régional des formations bénévoles



FORMATION des BÉNÉVOLES
le PORTAIL RÉGIONAL

BÉNÉVOLES, ENVIE DE VOUS FORMER ?

RENDEZ-VOUS SUR

WWW.FORMATIONS-BENEVOLES-NOUVELLEAQUITAINE.ORG

www.formationsbenevoles-cvl.org

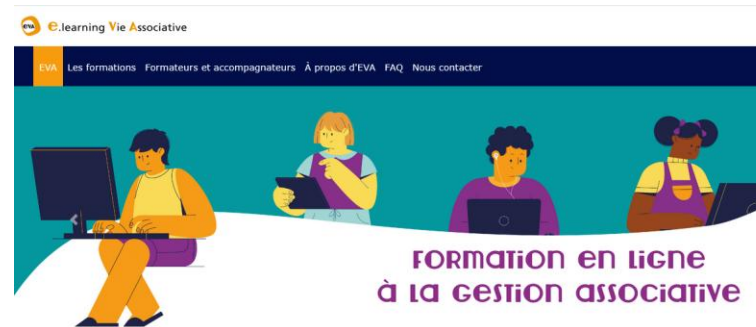
Encourager l'engagement de tous les publics : Des dispositifs pour donner confiance/accompagner



Le Ministère soutient EVA, plateforme gratuite, ouverte à tous les bénévoles, à tous moments, proposant des conçue par et pour le monde associatif, formations à la carte, et complémentaire des ressources locales.

Eva peut être mobilisé dans le cadre du Certif'Asso, comme support médié par un formateur, ou en autoapprentissage.

 <https://www.eva-formationbenevoles.fr/>



POUR QUI ?

Bénévole ou salarié.e d'une association, souhaitant s'initier, se former ou approfondir un sujet autour de la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Cette plateforme est accessible partout en France.

POURQUOI ?

Des questions pour gérer son asso? Manque de temps, distance, coût ou handicap qui freinent une montée en compétences? Sans concurrencer les formations classiques, EVA permet de se former gratuitement, à domicile et à son rythme, grâce à la formation en ligne.



FAQ



LES FORMATIONS

- **Panorama** de la vie associative
- Le **projet** associatif
- **Création et fonctionnement** de l'asso 1901
- **Responsabilité** des dirigeants bénévoles
- Mobiliser ses **bénévoles**
- **Communication** associative
- Organiser un **événement**
- Sources de **financement**
- Gestion **financière**
- Gestion **comptable**
- Devenir **employeur**

Reconnaître l'engagement bénévole

Certif'Asso : la reconnaissance par un certificat de formation

Crée en 2008, le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa) a récemment évolué pour mieux répondre aux attentes des bénévoles et aux réalités du terrain. L'objectif est de simplifier l'accès à la formation et de mieux reconnaître l'engagement associatif.

La nouvelle appellation **Certif'Asso** incarne une marque plus lisible, attractive et valorisante.

Certif'Asso sera délivré aux personnes qui ont suivi une **formation théorique de 30h** complétée par une **formation pratique d'au moins 15 jours** (accomplie dans une association, sous tutorat pédagogique) en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Les candidats à ce certificat doivent être **membres d'une association loi 1901**.

La formation doit être assurée par un **organisme disposant d'un responsable pédagogique et d'une équipe de formateurs** ayant une connaissance de la vie associative et une compétence en matière de gestion des ressources humaines et de gestion administrative des associations.

Elle doit faire l'objet d'une **déclaration préalable donnant lieu à autorisation**, valable pour **3 ans**.

Pour en savoir plus :

- <https://www.associations.gouv.fr/certifasso>
- Document de présentation : <https://www.ac-orleans-tours.fr/media/21266/download>



Reconnaître l'engagement bénévole

CEC : la reconnaissance par l'alimentation du CPF

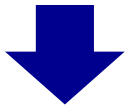
CEC
Compte
d'Engagement
Citoyen

recense les activités de

Maître
d'apprentissage

Volontaire

Bénévole



Permet d'acquérir des droits à
formation qui viendront
alimenter le CPF
(compte personnel de formation)

Quels bénévoles sont concernés ?

- Uniquement les **bénévoles dirigeants** ou les bénévoles **encadrant d'autres bénévoles***
- Avoir effectué au cours de l'année civile précédente :
 - au minimum 200h d'activité bénévole (missions de dirigeant ou d'encadrant)
 - dont au moins 100h au sein de la même association

** Un bénévole encadrant des pratiquants ou des adhérents (ex : entraîneur sportif, animateur artistique ou de loisirs, etc.) n'est pas éligible au CEC*

Pour en savoir plus :

Reconnaître l'engagement bénévole Pour les étudiants (mais pas seulement...)

Les expériences d'engagement peuvent notamment donner lieu à :

La reconnaissance dans le parcours académique

- Des crédits ECTS, des points bonus ou des dispenses de cours, selon les établissements.
- Une valorisation de ces expériences tout au long de la scolarité (Parcoursup, Mon Master etc.).



Valider vos engagements dans un cursus [↗](#)

Votre établissement peut valoriser vos activités bénévoles, volontariats et autres engagements effectués pendant vos études.

Valider vos engagements dans un cursus

Votre établissement peut valoriser vos activités bénévoles, volontariats et autres engagements effectués pendant vos études.



Un diplôme ou une certification professionnelle

Un diplôme, titre ou certificat valorisant les compétences et l'expertise grâce à la validation des acquis de l'expérience bénévole (VAEB).



La validation des acquis de l'expérience bénévole [↗](#)

La VAE bénévole permet de transformer votre expérience bénévole en diplôme.

Reconnaître et valider ses compétences bénévoles !

Tout bénévole, quel que soit son âge, sa nationalité et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience bénévole. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.



Reconnaître l'engagement bénévole

Médailles JSE : la reconnaissance par la valorisation

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (JSEA) est destinée à **récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable** dans des activités associatives au service de l'intérêt général. **Toutes les activités associatives sont valorisables** : dans les domaines des sports et de la jeunesse, mais également du loisir social, de la protection de la nature, de l'accès à la culture, etc. **La médaille JSEA se décline en bronze, argent et or.**

VOUS SOUHAITEZ VALORISER UN OU UNE BÉNÉVOLE, SUIVEZ CES ÉTAPES :

1 Se renseigner sur la descriptions des mérites pour établir une demande



Au moins 6 années
d'engagement bénévole



Au moins 10 années
d'engagement bénévole
(avoir la médaille de bronze
depuis plus de 4 ans)



Au moins 15 années
d'engagement bénévole
(avoir la médaille d'argent
depuis plus de 5 ans)

Pour les échelons argent et or, la promotion d'un échelon à l'autre n'est pas automatique ; elle suppose la persistance d'activités non encore récompensées ou de nouveaux mérites.

2 promotions par an :

1^{er} janvier

14 juillet

Les modalités de dépôt des dossiers et le calendrier varient d'un département à l'autre

⇒ Adressez-vous au SDJES de votre département

⇒ Pour le Loiret et la région : <https://www.ac-orleans-tours.fr/engagement-benevole-et-volontaire-122791#summary-item-3>



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cycle 4 · L'engagement associatif 13h > 14h30

9 - État des lieux de l'engagement bénévole

Mardi 6 janvier 2026

- État des lieux de l'engagement bénévole : chiffres clés, défis et enjeux
- Les dispositifs qui existent pour soutenir l'engagement et la participation

10 - Quels leviers ont les collectivités pour favoriser l'engagement bénévole

Mardi 3 février 2026

- Échanges de bonnes pratiques
- Rappel sur les dispositifs structurants : labellisation Guid'Asso, déclinaison territoriale de la charte d'engagements réciproques, organisation d'assises locales de la vie associative, accueil de formations de bénévoles.

Prochain (et dernier) webinaire

Mardi 3 février – 13h à 14h30

Quels leviers pour une collectivité pour favoriser l'engagement bénévole ?

Pour s'inscrire

